

ECOFI ENJEUX FUTURS C

Actions internationales

Indicateurs clés (au 31/03/2017)¹

Exposition actions (%)	+1.52	103,44
Volatilité OPC (%)*	-0.06	12,33
Volatilité indice (%)*	-0.12	11,59
Bêta	+0.01	0,92
Ratio de Sharpe	+0.10	1,38

* 52 Semaines.

Exposition devises (%)	+1.06	47,93
SCR OPC (%) ²	+0.93	41,97
Nombre de lignes	+1	52
Note ISR (/10)	+0.11	5,55

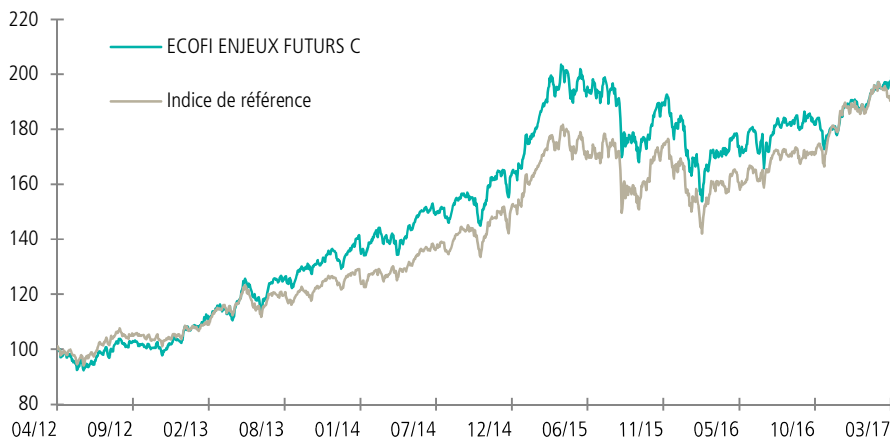
Actif net (en millions)	54,95
Valeur liquidative	74,38
Performance mois	+3,41%
Performance YTD	+6,90%



Profil de performance (Source : Ecofi Investissements / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 01/04/2012 à la date de reporting. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
ECOFI ENJEUX FUTURS C	Performance	3,41	6,90	8,36	16,73	43,26	100,92
	Volatilité				12,33	16,31	14,98
Indice de référence	Performance	0,41	4,90	13,84	22,28	51,39	94,81
	Volatilité				11,59	15,99	14,18
Ecart/indice		3,00	1,99	- 5,48	- 5,55	- 8,13	6,11

Performances calendaires

en %		YTD	2016	2015	2014	2013
ECOFI ENJEUX FUTURS C	Performance	6,90	2,52	11,72	20,80	31,37
	Volatilité		17,18	18,11	14,48	13,06
Indice de référence	Performance	4,90	10,73	10,42	19,50	21,20
	Volatilité		16,25	18,91	13,01	11,14
Ecart/indice		1,99	- 8,21	1,30	1,30	10,17



Olivier Plaisant

Directeur de la Gestion Actions

Suppléé par Olivier Ken

Objectif de gestion

FCP actions internationales visant à optimiser la performance d'un portefeuille associant thématiques techniques du développement durable (climat, efficacité énergétique, énergie renouvelable, biodiversité, traitement des déchets, cycle de l'eau), services à la personne, éducation et santé.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	----------	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis aux risques action, de spécialisation, de gestion discrétionnaire, d'investissements en petites capitalisations, de taux, de perte en capital, de change et au risque sur les marchés émergents.



Prix & Labels



Meilleur fonds dans la catégorie « Equity Global » sur 3 ans



Meilleur fonds dans la catégorie « Actions éthiques » sur 3 ans

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

Commentaire de gestion

- ▶ La reprise de l'activité, annoncée par les indicateurs avancés, semble se matérialiser et se diffuser au niveau mondial. La croissance a ainsi été révisée à la hausse aux Etats-Unis et le marché de l'emploi a encore surpris par son dynamisme, certes aidé par des conditions climatiques favorables. Faut-il pour autant tomber dans l'optimisme et négliger les risques importants apparus sur le mois ? Par exemple, l'échec du parti Républicain à apporter une alternative à la loi Obamacare est de nature à enrayer l'élan réformiste de l'Administration Trump. De même, les conséquences baissières sur l'inflation vont compliquer la tâche de la Réserve fédérale.
- ▶ Sur le mois, un arbitrage a été réalisé dans le secteur de l'optique avec la vente d'Hoya et l'achat d'Essilor du fait de la sous-performance de cette dernière. Dans les produits de base, des positions ont été initiées en Albemarle et Umicore, permettant d'avoir une exposition au lithium pour le premier et au cobalt pour la seconde, produits rentrant dans la fabrication des batteries. Dans le sous-secteur des maisons de retraites, une ligne en Korian a été initiée, compte tenu des perspectives en termes d'amélioration des marges. La position sur le Japon a été réduite avec la vente d'Astellas, valeur pharmaceutique.

Portefeuille (Source : Ecofi Investissements)

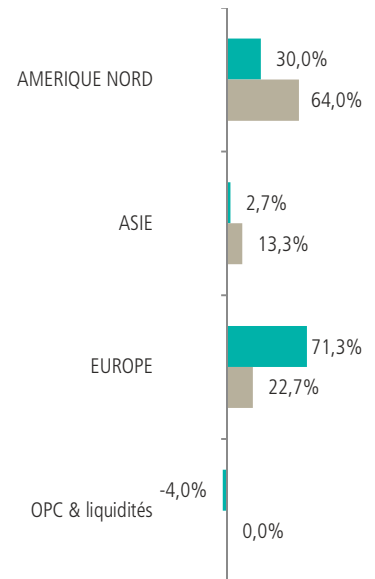
► Principales lignes en portefeuille

DASSAULT SYSTEMES	4,66%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	4,31%
MICHELIN	3,93%
ROCHE HOLDING BON JOUISSANCE	3,58%
AIR LIQUIDE	3,42%
LEGRAND	3,28%
ORPEA	3,15%
FRESENIUS SE	3,12%
ATOS SE	2,86%
RELX	2,82%

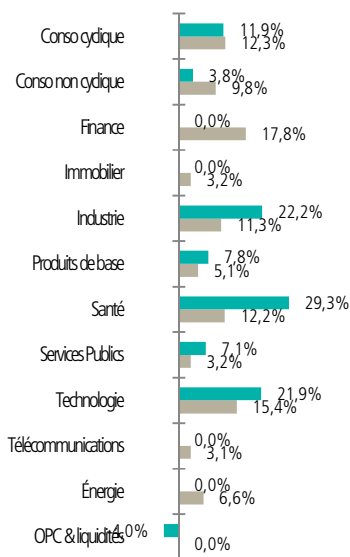
► Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
ESSILOR INTERNATIONAL
ALBEMARLE CORP
KORIAN
SCHNEIDER ELECTRIC_SE
Ventes / Allègements
HOYA PENTAX HD CORPORATION
ASTELLAS PHARMA
TOYOTA MOTOR CORP
SEKISUI CHEMICAL CO LTD

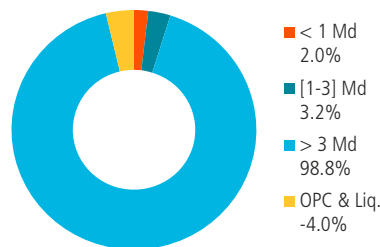
► Répartition géographique



► Répartition sectorielle



► Répartition par capitalisation



► Indicateurs du portefeuille

PER	18,15
ROE	18,45
Rendement instantané	1,92

Caractéristiques

Code ISIN : FR0010592022
 Code Bloomberg : ECDEDUC FP Equity
 Type de part : Capitalisation
 Forme juridique : FCP de droit français
 Classification AMF : Actions internationales
 Dépositaire : CACEIS BANK
 Devise de la part : EUR
 Valorisation : Quotidienne
 Date de création : 15/04/2008
 Eligible PEA-PME : Non
 Eligible PEA : Non
 UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
 Délai de notification : J avant 11h30
 Indicateur de référence : MSCI WORLD CLO (en Euro)
 DIVIDENDES REINVESTIS
 Durée de placement recommandée : 5 ans
 Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net
 Commission de surperformance : Néant
 Commission de souscription acquise : Néant
 Commission de souscription non acquise : 4% maximum
 Commission de rachat acquise : Néant
 Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

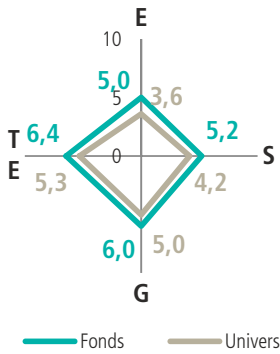
Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr et sur :

+33 (0) 1 44 88 39 00
 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ISR du fonds (/10)	5,55
Note ISR de l'univers (/10)	4,41

Note ISR du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ISR : la note ISR globale du fonds et celle du domaine ESG varient de 0 à 10
Domaines ESG et pondérations
 E : Environnement (23,33%)
 S : Social (23,33%)
 G : Gouvernance (23,33%)
 TE : « Touche Ecofi » (30%)
 La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR Responsable

Pour les entreprises : notre processus ISR Responsable repose sur deux filtres successifs :

1. Evaluation de la performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) des émetteurs, fondée sur la recherche de Vigeo-Eiris et Sustainalytics. Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat (exemple : taux de fréquence des accidents du travail) et de ceux de la « Touche ECOFI ». La note ESG attribuée aux entreprises, obtenue selon une approche « best in class » est ensuite répartie en déciles.

2. Les controverses ESG (pollution, corruption, violation des Droits de l'Homme etc.) des entreprises sont évaluées sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort) par Sustainalytics.

Notre processus cantonne à 30% du portefeuille le poids des entreprises non notées ou mal notées (déciles 8 à 10) ou faisant l'objet de controverses de niveau 4. Celles en controverses de niveau 5 sont exclues.

Pour les Etats : notre processus ISR Responsable interdit les investissements en titres d'Etats désignés comme des « paradis fiscaux et judiciaires ».

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr

Liste des 5 entreprises les mieux notées en ESG (/10)

Emetteur	Secteur	Note ESG globale	Décile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
SCHNEIDER	Industrie	7,8	1	6,4	7,5	6,9	9,8	2	4,3%
AIR LIQUIDE FINANCE	Produits de base	7,3	1	7,1	6,3	7,6	7,9	2	3,4%
LEGRAND	Industrie	7,3	1	5,8	6,7	8,2	8,1	0	3,3%
MICHELIN	Conso cyclique	7,3	1	7,7	7,4	6,9	7,2	2	3,9%
RELX	Industrie	7,3	1	8,2	5,7	6,7	8,5	2	2,8%

Actualité ISR

Le devoir de vigilance sur les risques sociaux et environnementaux devient une obligation légale.

Le 21 février 2017 les députés ont adopté la loi relative au devoir de vigilance, qui exige des multinationales françaises la mise en place d'un plan identifiant les risques « d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ».

Ce plan de vigilance concerne les sociétés françaises employant au moins 5 000 salariés et leurs filiales, et doit présenter les mesures mises en œuvre pour parer les risques identifiés. Si le Conseil Constitutionnel a déclaré non conformes les dispositions de la loi qui visaient à sanctionner pénalement les entreprises qui ne la respecterait pas, celle-ci n'en est pas pour autant facultative. De fait, les entreprises portées devant les juridictions compétentes par « toute personne justifiant d'un intérêt à agir », pourront être mise en demeure de respecter la loi, et même de diffuser et d'afficher publiquement la décision de justice.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes (salariés, riverains, etc.), à hauteur de l'investissement réalisé.

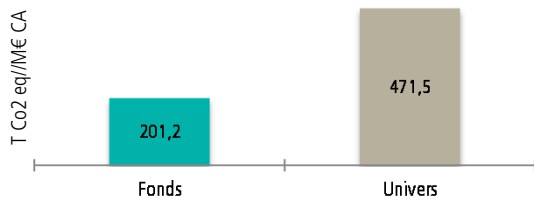
Les impacts ESG des émetteurs sélectionnés par le gérant sont comparés aux impacts d'un ensemble équilibré de valeurs Mondiales (Univers Monde) notées par nos fournisseurs de données (environ 1900 émetteurs).

Les données chiffrées utilisées dans le calcul des indicateurs d'impact sont extraites des reportings des entreprises.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

► Empreinte carbone du portefeuille :

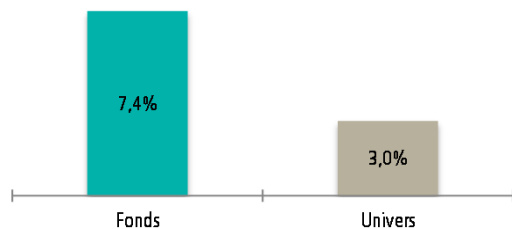
8301 tonnes d'équivalent CO₂

Sources : Thomson Reuters, Grizzly RI, Ecofi Investissements.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.
- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

► Variation d'emplois



Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements..

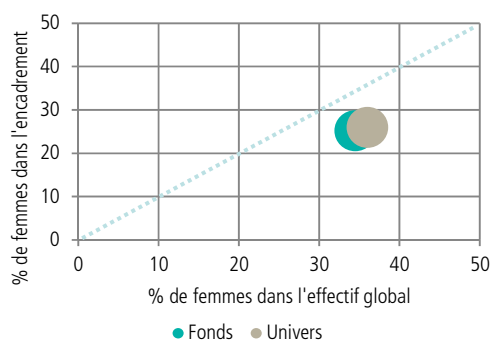
La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et la moyenne des effectifs des quatre années précédentes, le tout rapporté à cette même moyenne.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



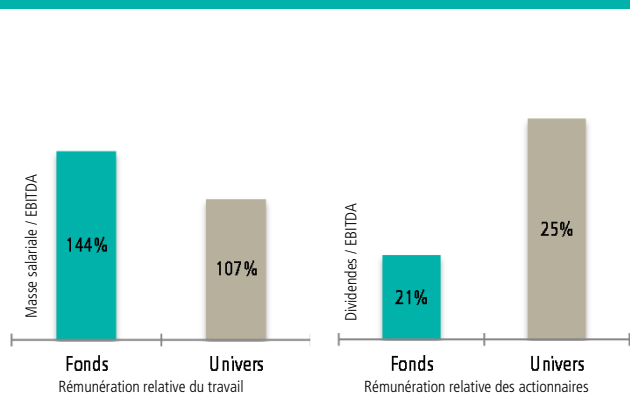
Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements.

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

► Partage de la valeur économique



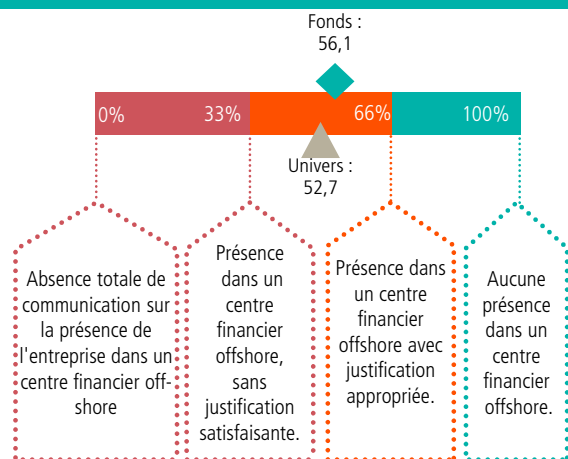
Afin d’observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi Investissements.

Responsabilité fiscale



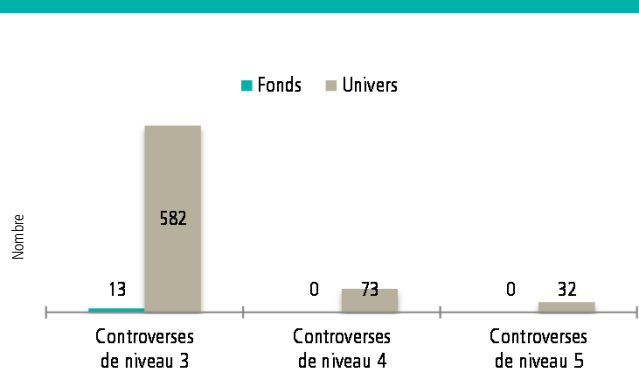
A l’heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l’évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l’objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi Investissements.

Controverses ESG



Une controverse est un incident négatif qui résulte d’une mauvaise gestion des risques Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance (ESG) par les entreprises (accidents industriels, pollutions, corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, travail des enfants, etc.).

Les controverses sont évaluées en fonction de leur gravité (impact de l’incident, impact des risques liés, responsabilité du management et réaction de l’entreprise) sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante).

Le graphique présente la somme des controverses de niveaux 3, 4 et 5 pour les émetteurs en portefeuille.

Sources : Sustainalytics, Ecofi investissements.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n’a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n’est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l’expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d’investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l’actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l’émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l’investisseur. La catégorie de risque, donnée par l’indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n’est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l’OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d’information clé pour l’investisseur (DICI) visés par l’AMF préalablement à son investissement.